

La fédération SUD santé-sociaux a fait valoir son droit d'opposition concernant l'accord national sur le pouvoir d'achat des salariés des CLCC et l'avenant relatif à la classification et aux parcours professionnels des "emplois sensibles" pour le personnel non médical.

SALAires : les diviseurs ont gagné !

SUD avec la CGT et CGT-FO ont combattu les propositions de la fédération patronale, sur les augmentations de salaires lors des dernières paritaires.

La grande majorité des personnels des CLCC est laissée pour compte, c'est INACCEPTABLE (0,25 % en année pleine d'augmentation, c'est bien scandaleux). Certains auront +5% (les catégories H et I), les catégories B, C et D auront 400 euros par an, soit 33.33 euros brut par mois !

L'introduction d'un nouveau niveau d'individualisation de salaire, avec l'arrivée de la notion d' " EXPERT " et de laborantin " AVANCE " est une couche supplémentaire dans la discrimination entre les personnels des CLCC.

Les critères évoqués par les patrons, avec la complicité de certaines organisations syndicales (la qualité, la traçabilité, la délégation de tâches et la technicité) sont de nouvelles atteintes à l'équité de traitement entre les catégories professionnelles. C'est une étape supplémentaire au salaire à la "la tête du client".

Après les ravages de la BIC, de la VAP, nous atteignons un pas supplémentaire dans l'individualisation des rémunérations.

Pour SUD s'il y a un niveau d'expert nous en sommes tous !

Face à la signature de ces avenants par une minorité de syndicats (CFDT et CGC pour l'un et CFDT, CGC et CFTC pour l'autre).

SUD fait valoir un droit d'opposition sur ces deux avenants.

Ne pas s'y opposer, c'est accepter l'instauration d'un système par nature discriminatoire.

Cet accord écrase une fois de plus les groupes E, F G et les "smicardise" progressivement ces catégories.

Il ne s'agit pas de s'opposer à des revalorisations que nous jugerions insuffisantes, mais de s'opposer à la remise en cause des garanties collectives.

La fédération patronale développe une politique salariale qui va accroître la concurrence entre salariés, avec des techniques de managements accompagnatrices et complices de ce système.

L'accord "emplois sensibles" laisse les mains libres aux directions pour choisir les personnels les plus "meritants", voir les en mesure de faciliter la valorisation de la T2A. **Merci patron quel plaisir de travailler pour vous !!!**

Chacun a pris ces responsabilités, les personnels jugeront sur pièce !

SUD regrette l'attitude des autres organisations non signataires pourtant majoritaires, qui ont refusé d'utiliser leur droit d'opposition.

SUD, demande la réouverture immédiate de négociations sur d'autres bases, avec de véritables augmentations générales de salaires significatives pour tous.

CLCC

Solidaires
Union syndicale

Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires-Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org

Paris, le 30 avril 2010